



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Le **MARDI 11 DÉCEMBRE 2018**, Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 5 décembre 2018, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la ville de Revel, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (36) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Bertrand GÉLI, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Jean-Sébastien CHAY, Francis COSTES, Isabelle COUTUREAU, Jean-Claude De BORTOLI , Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, René ESCUDIER, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Marc SIÉ, Annie VEAUTE, Maryse VATINEL (arrivée 18h15), Philippe DUSSEL (arrivé à 18h40).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (5) : Philippe De LORBEAU à Geneviève BRUNEL, Michel HUGONNET à Gérard FONTES, Jean LATCHÉ à Andrée BILOTTE, Alain MARY à Roselyne MARIOJOLS, Patrick ROSSIGNOL à Richard LACAZE.

PROCURATIONS (4) : Alain CHATILLON à André REY, Ghislaine DELPRAT à Véronique OURLIAC, Laurent HOURQUET à Étienne THIBAUT, Solange MALACAN à Annie VEAUTE.

ABSENTS EXCUSÉS (12) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Jean-Louis CLAUZEL, Alain COUZINIÉ, Patricia DUSSENTY, Pierre FRAISSÉ, Thierry FRÈDE, Alain MALIGNON, Michel PIERSON, Philippe RICALENS,

Secrétaire de séance : Jean-Sébastien CHAY

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 41 Votants : 45

Début de la séance à 18h00

Le compte rendu de la séance du 19 OCTOBRE 2018 est approuvé à l'unanimité

159-2018/ INSTALLATION CONSEILLER COMMUNAUTAIRE – COMMUNE DE JUZES

Rapporteur André REY

- Vu la loi 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 10 janvier 2017 concernant la nouvelle composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu le Code Electoral,
- Suite à la démission de Thierry PUGET du mandat de maire et du mandat de conseiller communautaire en date du 20 octobre 2018,
- Suite à l'élection de Vincent JONQUIERES à la fonction de maire de la commune de JUZES lors du conseil municipal du 5 novembre 2018.

Il convient de procéder à l'installation de Vincent JONQUIERES, conseiller communautaire titulaire au sein de l'assemblée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de l'installation de Vincent JONQUIERES, conseiller communautaire titulaire au sein de l'assemblée.

160-2018 / DÉCISIONS DU PRÉSIDENT CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Rapporteur Albert MAMY

Conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T., les décisions du Président et des Vice- présidents prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire.

DP 2018-81 : MCEF – maintenance de l'installation téléphonique – 1^{ère} reconduction du marché avec l'entreprise SETELMA sans modification des conditions financières pour une période d'un an, soit 420 € HT pour les opérations de maintenance préventives et curatives annuelles.

DP 2018-82 : Zone économique de la Pomme - Signature de l'offre proposée par l'entreprise BOUYGUES Energies & Services pour un montant de 480 € HT correspondant aux travaux de mise en sécurité de l'éclairage public.

DP 2018-83 : MCEF – recherche de fuite sur toiture – Signature de l'offre présentée par l'entreprise ADS pour un montant de 731,02 € HT correspondant à la préparation du chantier, à la réalisation du test d'étanchéité par fumigène et essais d'eau.

DP 2018-84 : Prestation 13/12/2018 – Signature de l'offre présentée par SAS MAISON BANQUET pour un montant de 20,00 € TTC par personne correspondant à cette prestation.

DP 2018-85 : Zone Economique de la Prade – Saint Félix Lauragais- Signature de l'offre proposée par l'entreprise BARDOU TP pour un montant total de 16 312,00 € HT correspondant à des travaux de préparation ainsi que la fourniture et la pose, d'un poteau d'aspiration, d'une citerne souple d'une capacité de 240 m3 et de la réalisation d'un drain.

DP 2018-86A : Système d'Information géographique (SIG) SOGEFI – Signature de l'avenant N°1 au marché 2018 portant modification de l'article 12 et précisant que le coût de la maintenance au titre de 2018 sera de 480€ HT ainsi que des précisions sur le volet « développement économique »

DP 2018-87A : Système d'Information géographique (SIG) – Maintenance logiciel Année 2018- Signature de l'offre proposée par SOGEFI pour un montant de 480,00 € HT correspondant au contrat de maintenance 2018

des logiciels (incluant mise à jour annuelle des données) calculé au prorata depuis la date d'installation 5-11-2018. Possibilité de 2 reconductions par décision expresse chacune pour une même durée de 1 an (durée maximale 3 ans).

DP 2018-88A : Système d'Information géographique (SIG) – Maintenance logiciel Année 2019- Signature de l'offre proposée par SOGEFI pour un montant de 5 380,00 € HT correspondant au contrat de maintenance 2019 des logiciels (incluant mise à jour annuelle des données). Après cette première reconduction du marché de maintenance, possibilité d'une deuxième reconduction par décision expresse, pour une même durée de 1 an (durée maximale : 3 ans).

DP 2018-89A : Vérifications électriques des bâtiments intercommunaux. Signature de l'offre proposée par Bureau Véritas pour un montant de 650,00 € HT correspondant à des opérations de vérifications périodiques des installations électriques. Le contrat est conclu pour une période d'un an, du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019, avec la possibilité de deux reconductions.

DP 2018-90A : ACCUEIL DE LOISIRS « Espace Pierre Paul Riquet » - Signature du contrat de fourniture d'électricité avec EDF Collectivités pour une durée de 12 mois soit du 01/12/2018 au 30/11/2019. La puissance souscrite est de 120 KVA - prix fixe. Abonnement : 28,33 € HT / mois. Coût unitaire en centimes d'euros/KWh - HT : HCE (heures creuses été) : 5,232 - HCH (heures creuses hiver) : 6,656 - HPE (heures pleines été) : 6,772 - HPH (heures pleines hiver) : 9,125.

DP 2018-91 : Aéroport Montagne Noire RC Exploitant 2019 Signature de l'offre proposée « Réunion Aérienne » - Courtier Monsieur Ferrière – Ardillon Assurances – Revel, concernant la Responsabilité Civile d'Exploitant d'Aéroport pour l'année 2019, pour un montant de 1 632,00 € TTC, le contrat d'assurance couvre la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 inclus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des décisions du Président.

161-2018/ BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N ° 4

Rapporteur André REY

- Vu la délibération 37-2018 du 5 avril 2018 votant le compte administratif 2017 et l'affectation du résultat 2017 au niveau du budget principal,
- Vu la délibération 38-2018 du 5 avril 2018 votant le budget principal 2018,
- Vu la délibération 79 B-2018 du 24 mai 2018 décision modificative budgétaire n°1,
- Vu la délibération 97-2018 du 12 juillet 2018 décision modificative budgétaire n°2,
- Vu la délibération 125-2018 du 6 septembre 2018 décision modificative budgétaire n°3,

La décision modificative budgétaire n°4 sur budget principal 2018 est présentée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
CHAP 73/73111-020 Taxes Foncières et d'habitation		20 000
CHAP 73/7346- taxe milieux aquatiques et inondations		13 000
CHAP 74 / 7461 – DGD		50 000
CHAP 74/74833 Etat compensation CET		1 500
CHAP 74//74834 Etat compensation TF		300
CHAP 74//74835 Etat compensation TH		1 200
CHAP 011/ 60622-020 Carburants	1 000	
CHAP 011/ 60624-020 Produits de traitement	1 000	
CHAP 011/ 60628 autres fournitures non stockées	100	
CHAP 011/ 60632 Fournitures petit équipement	1 000	
CHAP 011/ 61524-020 Bois et forêts	2 000	

CHAP 011/ 6156-020 Maintenances	5 000	
CHAP 011/ 6188-020 Autres frais divers	50 000	
CHAP 011/ 6227-020 Frais acte et contentieux	200	
CHAP 011/ 6228 rémunération intermédiaires	6 000	
CHAP 011/ 6283-020 frais nettoyage des locaux	2 300	
CHAP 011/ 65513-020 Autres impôts locaux	400	
CHAP 014/ 739211-020 Attribution compensation	14 000	
CHAP 65 / 65888-020 Autres	3 000	
TOTAL	86 000	86 000

BUDGET AVANT DM = 9 703 000.56 €

DM4 = 86 0000 €

BUDGET FONCTIONNEMENT APRES DM = 9 789 000.56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
CHAP 26/ 261 titres de participation		330 000
CHAP 13 /1388 Autres		- 330 000
CHAP 13 /13241- 020 Communes membres GFP		102 000
CHAP 10/ 10222-020 FCTVA		20 000
CHAP 23/ 2317-020 Immobilisation au titre mise à disposition	122 000	
CHAP 21/ 2128-020 Autres agencements et aménagements	+ 3 000	
CHAP 21/ 2158-020 Matériel et outillage technique	+ 5 000	
CHAP 21/ 2135 -020 installations générales, agencements constructions	- 8 000	
CHAP 20/ 2031-020 Frais études	+ 1 500	
CHAP 27/ 276348-020 autres communes	+ 20 000	
CHAP 23 / 2312-020 Agencement et aménagement de terrains	+ 34 000	
CHAP 23/ 2313-020 constructions	- 55 500	
TOTAL	122 000	122 000

BUDGET AVANT DM = 4 379 581.49

DM4 = 122 000 €

BUDGET INVESTISSEMENT APRES DM = 4 501 581.49

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ
APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°4 du budget principal 2018
AUTORISE le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

162-2018 / BUDGET ANNEXE ZAE POMME II – DECISION MODIFICATIVE n°1

Rapporteur André REY

- Vu la délibération 47-2018-2018 du 5 avril 2018 votant le budget annexe POMME II

La décision modificative n°1 sur budget annexe ZAE POMME II 2018 est présentée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
CHAP 011/ 605 Achats de matériel, équipement et travaux	518 000	
CHAP 042 Opérations ordre transfert entre sections Article D 7133 variation des en cours production de biens	518 000	
CHAP 042 Opérations ordre transfert entre sections Article D 71355 variation stock terrains aménagés	518 000	
CHAP 042 Opérations ordre transfert entre sections Article R 7133 variation des en cours de production de biens		518 000
CHAP 042 Opérations ordre transfert entre sections Article R 71355 variation stock terrains aménagés		518 000
CHAP 70/ 7015 vente de terrains aménagés		518 000
Total Fonctionnement	1 554 0000	1 554 000

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
D 3355 travaux	518 000	
D 3555 terrains aménagés	518 000	
R 3355 Travaux		518 000
R 3555 Terrains aménagés		518 000
Total Investissement	1 036 000	1 036 000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe ZAE POMME II, exercice 2018

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

163-2018 / BUDGET ANNEXE ZAE LA PRADE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur André REY

- Vu la délibération 50-2018 du 5 avril 2018 votant le budget 2018 ZAE LA PRADE

La décision modificative n°1 sur budget annexe ZAE LA PRADE 2018 est présentée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
CHAP 042 / 71355 variation des stocks de terrains aménagés		+ 20 000
CHAP 011 / 605 Achats de matériel, équipement et travaux	+20 000	
Total Fonctionnement	20 000	20 000

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
<i>CHAP16/ 168751 Autres groupements de communes</i>		+ 20 000
<i>CHAP 040/ 3555 – Terrains aménagés</i>	+ 20 000	
Total investissement	20 000	20 000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe ZAE LA PRADE exercice 2018
AUTORISE le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

164 A -2018 /INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE CONFECTION DES BUDGETS ALLOUÉES AU COMPTABLE PUBLIC du 1^{er} semestre 2018

Rapporteur : André REY

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Suite au départ, le 30 juin 2018 de Madame Letort, trésorière publique, le conseil communautaire doit se prononcer sur le versement des indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires pour sa gestion du 1^{er} semestre 2018 (180 jours) ainsi que sur le taux de l'indemnité. Le montant des indemnités au taux 100% s'élève à 517.98 € au titre du conseil et 45.73 € au titre de la confection des documents budgétaires (montants bruts soumis à cotisation)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ

VOTE un taux de 0 % (zéro pour cent) au comptable public au titre des indemnités de conseil et de confection des budgets au titre de la période du 1^{er} semestre 2018

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette décision.

164 B -2018 / INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE PUBLIC 2d semestre 2018

Rapporteur : André REY

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Monsieur Bruyère a été nommé sur le poste de comptable public le 1^{er} juillet 2018, le conseil communautaire doit se prononcer sur le versement des indemnités de conseil pour sa gestion second semestre 2018 (180 jours). Le montant des indemnités au taux de 100% s'élève à 517.98 € au titre de conseil (montants bruts soumis à cotisation)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **VOTE** un taux de 100 % (cent pour cent) au comptable public au titre des indemnités de conseil et de confection des budgets au titre de la période du second semestre 2018
 - **AUTORISE** le Président à signer tout document et état liquidatif afférant a cette décision
 - **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2018.
-

165-2018 / ENGAGEMENT DES INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019

Rapporteur : André REY

Dans l'attente du vote du budget, et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services de la collectivité, le Code Général des Collectivités Territoriales article L 1612-1 et l'article L 263-8 du code des juridictions financières prévoient que l'assemblée peut autoriser le Président à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent ;

L'article L.1612-1 du CGCT indique que l'autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé aux conseillers communautaires d'autoriser le Président à engager sur l'exercice 2019 les montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL

	Crédits ouverts BP+DM	TOTAL CREDITS OUVERTS et RAR	Dépenses pouvant être engagées avant vote budget (1/4)	affectation
Chapitre 20	100 240	100 240	25 060	immobilisations incorporelles
Chapitre 21	120 579	120 579	30 145	immobilisations corporelles
chapitre 23	2 930 500	2 930 500	732 625	immobilisations en cours
chapitre 27	88 000	88 000	22 000	Autres immobilisations financières

BUDGET AERODROME

	CREDITS OUVERTS BP et DM	TOTAL CREDITS OUVERTS et RAR	Dépenses pouvant être engagées avant vote budget (1/4)	affectation
Chapitre 21	150 000	150 000	37 500 -	voirie- bâtiments aménagements

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE le Président à engager sur l'exercice 2019 les montants énoncés au titre de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

166 A – 2018 - PARTICIPATIONS 2019 : MULTI ACCUEILS

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriale

Il est proposé aux conseillers communautaires de permettre l'engagement de subventions et participations à destination de certaines associations avant le vote du budget 2019 compte tenu de l'intérêt des activités exercées

- Considérant l'incertitude budgétaire sur les dotations et participations de l'État et des partenaires publics,

- Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires, à prévoir début 2019, et le budget 2019, voté en mars ou avril 2019, qui détermineront les montants définitifs des subventions et participations.

-Vu les conventions pluriannuelles 2017-2020 souscrites avec les 4 structures multi accueil

Suite aux projets de conventions pluriannuelles 2017-2020 telles que présentées, et au besoin de financement évalué par structure,

Il est proposé de verser un premier acompte au cours du mois de janvier 2019 (correspondant à 50 %) :

Association « Les Doudous Blan » à Blan	35 000
Association « Les Lutins Soréziens » à Sorèze	37 500
Association « Des Pieds et des Mains » à Saint Félix Lauragais	30 000
Association « Les P'tits Clous » à Revel	70 000
Total engagement avant vote budget 2019	172 500 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le versement d'un 1^{er} acompte sur subvention 2019 comme indiqué, dans l'attente de la décision sur le montant définitif qui sera arrêté lors du vote du budget 2019.

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

166 B -2018 / PARTICIPATION 2019 OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé aux conseillers communautaires de permettre l'engagement de subventions et participations à destination de certaines associations et de l'Office de Tourisme Intercommunal avant le vote du budget 2019 compte tenu de l'intérêt des activités exercées. Considérant l'incertitude budgétaire sur les dotations et participations de l'État et des partenaires publics,

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires, à prévoir début 2019, et le budget 2019, voté en mars ou avril 2019, qui détermineront les montants définitifs des subventions et participations.

- Vu la délibération 103-2013 du 12 décembre 2013 portant convention d'objectifs et de moyens 2013-2016 entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal « Aux Sources du Canal du Midi » pour la période 2014-2016

- Vu la convention d'objectifs et de moyens signée le 13/12/2016 entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal « Aux Sources du Canal du Midi » pour la période 2017-2020,

La Communauté de Communes participe au financement de l'Office de Tourisme Intercommunal selon les crédits votés au budget. Pour l'exercice 2019, la subvention sollicitée par l'Office de Tourisme Intercommunal est identique à celle de l'exercice 2018 soit 246 500 €.

Il est proposé de verser en janvier 2019, un 1^{er} acompte sur subvention égal à 25 % du montant accordé en 2018 soit 61 625 €. Le montant de la participation 2019 sera présenté lors du débat d'orientations budgétaires.

Bertrand GÉLI ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le versement en janvier 2019, d'un 1^{er} acompte sur subvention égal à 25 % du montant accordé en 2018, soit 61 625 € ;

DIT que le montant de subvention 2019 sera présenté lors du débat d'orientations budgétaires.

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette affaire.
